

## **A “LA SOCIALE” ...**

On lit dans «la Sociale» de la semaine passée les lignes suivantes, sur lesquelles je prie les camarades de méditer sérieusement: «*demain, si on roulait, sans changements appréciables dans les rouages sociaux, le pain pour tous serait immédiatement réalisé*».

Je ne veux pas discuter présentement sur le point de savoir si cette affirmation est exacte ou erronée. Je me trouve en face d'une opinion nette, précise, et, sans chicane, je la prends telle quelle.

J'argumente: Le pain pour tous peut être immédiatement réalisé? - Soit.

- Sans changements appréciables dans les rouages sociaux? - Parfait!

- En conséquence, sans une transformation notable dans les arrangements propriétaires du monde économique moderne? - Parfaitement.

- Pour qu'une réforme (et pour «*la Sociale*» le pain gratuit est plus qu'une simple réforme, puisqu'il est la pierre angulaire d'une structure sociale entièrement nouvelle) pour qu'une réforme, dis-je, se réalise sans changements appréciables dans les rouages sociaux, il faut bien qu'elle se réalise par les voix légales et les moyens parlementaires? - C'est incontestable.

- Ajoutez-vous une grande importance à la question du pain gratuit? - Une importance capitale.

- Puisque vous voulez la fin, acceptez-vous les moyens? - C'est forcé.

- La fin, c'est le pain gratuit. Les moyens, c'est la décision des municipalités autorisées par l'État. Puisque vous préconisez l'une, préconisez-vous l'autre? - Il le faut bien!

- Les communes ne peuvent introduire dans leur budget «*le pain gratuit*» que par un vote favorable des conseils municipaux. Ce vote ne peut être mis en vigueur que par suite d'une autorisation de l'État après délibération de la Chambre et du Sénat. - C'est exact.

- Les assemblées communales et nationales ne peuvent se prononcer en faveur du pain gratuit qu'à la condition d'être saisies d'une proposition régulière. Cette proposition ne peut faire l'objet d'une délibération qu'à la condition d'être déposée, appuyée et développée par un ou plusieurs membres de ces assemblées. - C'est encore vrai.

- Il est donc utile, voire même nécessaire pour que le pain pour tous soit réalisé sans changements appréciables dans les rouages sociaux, qu'il y ait, dans les conseils municipaux, au Palais-Bourbon et au Luxembourg, des mandataires partisans de cette idée! - Dame!

- Pourquoi il y ait des conseillers municipaux, des députés, des sénateurs disposés à appuyer le «*pain gratuit*», il est indispensable qu'ils aient été élus. Pour être élus, il faut qu'ils aient été candidats.

- Incontestablement.

Je me résume: pour que le pain gratuit soit réalisé sans changements appréciables dans les rouages sociaux, il faut qu'il procède de l'action parlementaire. Pour qu'il procède de l'action parlementaire, il faut que les partisans du pain gratuit prennent part à cette action. Pour qu'ils y prennent part, il faut qu'ils soient membres des assemblées délibérantes et législatives. Pour qu'ils soient membres de ces assemblées, il faut qu'ils soient pourvus d'un mandat, il faut qu'ils l'aient sollicité ou accepté.

Et je conclus par une triple question à laquelle j'attends qu'on réponde sans détours:

1- Si les communes, autorisées par l'État peuvent réaliser la réforme capitale du pain gratuit, n'est-il pas

utile voire même nécessaire, de pénétrer dans les conseils municipaux et les assemblées législatives pour y faire triompher cette revendication?

2- Quelle attitude doit prendre logiquement toute personne qui professe l'opinion que sans changements appréciables dans les rouages sociaux, le pain pour tous peut demain, si l'on veut, être réalisé, au cas où on lui proposerait une candidature municipale ou législative?

3- Quelle sera, quelle pourra et devra être logiquement, l'attitude de «*la Sociale*» en face des candidats du pain gratuit?

Je sais bien qu'en restant sur le terrain des intégrales revendications et de la transformation totale, je passerai, - aux yeux des hommes pratiques qui ne fument pas dans le bleu, - pour un rêveur et un sentimentaliste; mais je demande à Barrucand et à Pouget, - je ne connais pas d'autres partisans du pain gratuit, - comment ils conçoivent la réalisation du pain pour tous, sans changements appréciables dans les rouages sociaux, en dehors de l'action parlementaire, de l'intrusion de l'État, et par conséquent de la conquête pacifique et légale des pouvoirs publics.

S'ils réussissent à résoudre pratiquement la question, je discuterai point par point, l'idée du pain gratuit et la campagne entreprise.

S'ils n'y réussissent pas, n'y ajoutant pas plus d'importance qu'à une idée et à une campagne parlementaire quelconque, ne me passionnant pas plus pour celle-ci que pour une autre et en présence surtout de l'indifférence avec laquelle on accueille le projet en question, je continuerai à répudier le «*pain gratuit*» purement et simplement, PARCE QUE JE SUIS ET VEUX RESTER ANARCHISTE.

**Sébastien FAURE.**

-----